

Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020

ACTE REÇU LE

06 OCT. 2020

PREFECTURE  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DÉLIBÉRATION N°2020-49

## PRINCIPE DE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA RÉGION, LA DRAC ET ARSUD

Le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 11h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence, M. Michel BISSIÈRE, Président d'Arsud, étant présent dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Robert BÉNÉVENTI - M. Michel BISSIÈRE - Mme Christiane BOURBONNAUD - Mme Laurence CABROL - Mme Josy CHAMBON - M. Pierre DUSSOL - Mme Aurélie FERRIER - M. Richard GALY - M. Michel KELEMENIS - Mme Jehanne MARROU - Mme Elodie PRESLES - Mme Agnès RAMPAL - M. Jean-Pierre RICHARD - Mme Maylis ROQUES représentait le DRAC PACA - M. Philippe VARDON - Mme Brigitte VIRZI-GONZALEZ

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

M. Christian ESTROSI *par M. Michel BISSIÈRE*  
M. Geoffrey DAVID *par M. Philippe VARDON*

### ÉTAIENT ABSENTS

M. Julien AUBERT - Mme Marion COUTRIS - Mme Chantal EYMEOD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

Vu la délibération n°2020-10 du 20 février 2020 portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu la délibération N°2020-37 du conseil d'administration du 1er octobre 2020 portant sur les modalités d'organisation de la séance en visio-conférence et les modalités de vote,

**Considérant :**

- Qu'il est stipulé dans les statuts d'Arsud que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et Arsud précisent dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens les objectifs liés aux missions de l'établissement ainsi que le programme d'activités afférent et les ressources qui lui sont affectées,

**Le Président propose au Conseil d'Administration :**

- De valider le principe de signature d'une convention d'objectifs et de moyens, justifiant une demande de subvention de la part d'Arsud auprès de la DRAC.

**Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**

Fait à Bouc-Bel-Air, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

**Le Président du Conseil d'Administration**

**Monsieur Michel BISSIÈRE**

